



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère de la Santé et de la Prévention
Plan national de Développement sanitaire
du Sénégal (PNDS)

Historique

- Faiblesses de l'approche projet identifiées dans la mise en œuvre.
 - Problème d'allocation des ressources ;
 - Problème de gestion et de coordination ;
 - Faiblesses institutionnelles ;
 - Problème de planification intra et inter régionale ;
 - Problème d'intégration des programmes de santé ;
- Adoption de l'approche sectorielle à travers le PNDS 1998-2008 mis en œuvre en deux phases au moyen du Programme de Développement intégré de la Santé (PDIS).

1998-2002 : 1ère phase ;
2004-2008 : 2ème phase.

- Objectif: Amélioration état de santé par réduction mortalités maternelle et infantile et accès aux soins
- Outil de gestion et de mise en œuvre du PDIS : budget-programme ou budget par objectifs.

Points clés

- Globalité du programme ;
- Partage d'objectifs communs par tous les acteurs ;
- Mise en commun des ressources ;
- Fixation d'objectifs basés sur des orientations stratégiques ;
- Détermination d'indicateurs de résultats, d'extrait et d'impact.

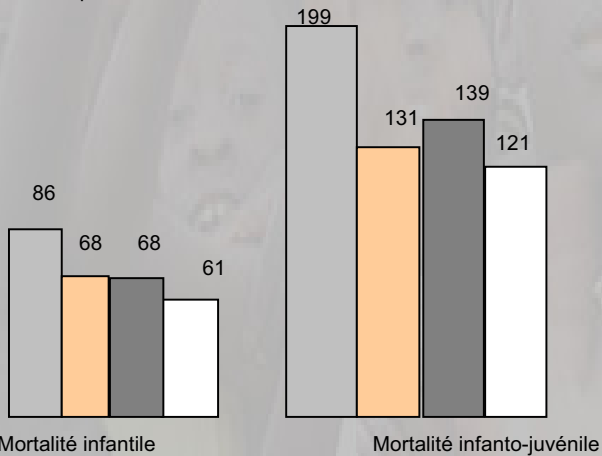


Résultats obtenus

- Baisse mortalité globale de 18 pour mille à 14 pour mille entre 1997 et 2002 ;
- Espérance de vie à la naissance : 47 ans en 1997 et 54 ans en 2002 ;
- Couverture en consultation prénatale (CPN1) : 44% en 1996 et 69% en 2002 ;
- Accouchements assistés : 31% en 1996 et 55% en 2002 ;
- Enfants complètement vaccinés de 33% à 67% ;
- Mortalité infantile : 68 pour mille en 1997 et 61 pour mille en 2005 ;
- Pour le cas particulier de la mortalité maternelle les derniers chiffres datent de 1993 (510 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes) ;
- 1 poste de santé pour 11 292 habitants (788 PS en 2002).

Tendances de la mortalité et de la mortalité infanto -juvénile

Décès pour mille



- EDS - 1986
- EDS - 1992
- EDS - 1997
- EDS - 2005

Leçons apprises

- Promotion de la prévention ; les performances du système en terme d'impact du programme sur l'état de santé des populations sont tributaires de la qualité de la prise en charge du volet prévention.
- Amélioration de la coordination des bailleurs ;
- Promotion de l'appui budgétaire
- Intégration des programmes : promouvoir les programmes fédérateurs.

Financement

Flux de ressources 1997-2002 : 351 milliards soit en moyenne 59 milliards par an. 53% financées par l'État (Personnel et fonctionnement), 47% Partenaires (investissement)

Contacts:

Ministère de l'Economie et des Finances

Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières
Abdoulaye DIENG
Email : lavedieng1@yahoo.fr
Tél : 00221 823 75 15

Ministère de la Santé et de la Prévention médicale

Division Programmation et Suivi budgétaires
Assane SAKHANOKHO
Tél : (00221) 869 42 17 ou 869 42 19
Email : zou14@hotmail.com